

# Bail à loyer.



Entre 1<sup>o</sup> M<sup>re</sup> Haimur Gradel Philippe père,  
propriétaire à Tiarb d'une part;  
2<sup>o</sup> M<sup>re</sup> Haimur Louis Gradel fils, propriétaire  
à Oued Tili d'autre part;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit;  
M<sup>re</sup> Haimur Gradel père sus nommé donne à bail  
à M<sup>re</sup> Louis Gradel fils, également nommé, pour  
une durée de trois ou six années consécutives à  
compter du premier octobre mil neuf cent treize, une  
propriété d'environ (210<sup>h</sup>) deux cent dix hectares,  
appelée Oued Tiane (Tadguist) provenant de la  
vente Solle Rodgio du 19 janvier 1908,  
sur laquelle est édifiée une construction (baraque) en  
planches de vingt-cinq mètres 50 de longueur sur  
cinq mètres de largeur, recouverte en toile aux  
de Marseille.

Le preneur déclare accepter cette propriété  
dans l'état où elle se trouve et s'engage à la  
cultiver et entretenir ou son père et famille.

La présente location est consentie moyennant  
un prix annuel de quinze francs par hectare payable  
à terme échu et le premier octobre de chaque année,  
soit pour le premier terme le premier octobre de  
mil neuf cent quatorze et le montant total de la  
location par année est de trois mille cent cinquante  
francs (3.150<sup>fr</sup>).  
Le bail double à tant et de bonne foi le  
vingt-neuf septembre mil neuf cent treize.

Oued Tiane  
Louis Gradel

110<sup>fr</sup> ou annu  
rente d'annu

2150  
6  
18900  
1890  
189  
2079